

- ♦ le gouvernement devrait faire en sorte que les expertises médico-légales et les analyses balistiques nécessaires puissent être réalisées dans l'ensemble du pays afin de recueillir le maximum de preuves sur chaque cas à l'examen;
- ♦ les autorités devraient faire le nécessaire pour renforcer le système judiciaire ordinaire à Jaffna, en allouant les ressources humaines et matérielles requises;
- ♦ les décrets d'exception devraient être révisés et alignés sur les normes internationales acceptées;
- ♦ -l faudrait abolir la peine de mort dans la nouvelle Constitution;
- ♦ le gouvernement devrait publier les rapports des trois commissions qui ont examiné les cas de disparitions présumées, et les autorités d'instruction devraient intenter une action contre les délinquants identifiés; il faudrait édicter une législation sur la délivrance d'actes de décès concernant les personnes portées disparues et mettre en place, dans les provinces, des mécanismes de mise en oeuvre de cette législation;
- ♦ la Commission des droits de l'homme devrait être renforcée, conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales (Principes de Paris);
- ♦ le gouvernement devrait poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre, sans délai, de la politique visant à améliorer la sécurité afin de permettre aux populations tamouls déplacées et dispersées de regagner leur territoire d'origine et de faciliter leur réintégration et réinstallation;
- ♦ le gouvernement devrait créer une institution nationale qui aurait pour mandat de rechercher les moyens en vue d'une réconciliation nationale et qui ferait fonction de tribune pour des discussions au sujet des questions essentielles qui se posent à la société sri-lankaise; les organisations non gouvernementales et la société civile devraient être appelées à participer pleinement à ce processus.

Torture, rapport du Rapporteur spécial

(E/CN.4/1998/38, par. 176; E/CN.4/1998/38/Add.1, par. 393-395)

Le RS a porté à l'attention du gouvernement des allégations concernant deux soeurs qui auraient été violées à plusieurs reprises à leur domicile à la colonie de Mayilampaveli, dans le district de Batticaloa, par quatre soldats du camp militaire de Mayilampaveli qui se seraient introduits de force à leur domicile. Le rapport a noté que des plaintes auraient été déposées auprès de la police locale à Eravut et du commandant des opérations mixtes. L'autre cas transmis se rapportait à une femme qui aurait été agressée par des policiers du commissariat de Central Camp après qu'elle s'était plainte qu'ils lui avaient volé du bois à son domicile dans le village de la onzième colonie. Des hommes, qui semblaient être des policiers, seraient entrés chez elle et l'auraient violée avant de lui lancer une grenade sur les organes génitaux,

ce qui l'avait tuée. Le rapport indique plus loin que l'enquête que le Président de la République de Sri Lanka aurait ordonnée aurait été ouverte par le Département des enquêtes pénales.

Violence contre les femmes, rapport de la Rapporteuse spéciale (E/CN.4/1998/54, section I.A)

Le rapport note qu'à Sri Lanka les combattantes sont de plus en plus nombreuses sur les lignes de front. La Rapporteuse spéciale (RS) a résumé le cas d'une femme à Jaffna qui a disparu, avec trois membres de sa famille qui étaient partis à sa recherche. Quand son corps a été découvert, des preuves ont été trouvées indiquant qu'elle avait été victime d'un viol collectif avant d'être assassinée. La RS note que onze membres des forces de sécurité ont été arrêtés, dont deux qui ont été libérés après avoir accepté de collaborer avec le ministère public. Au moment de la rédaction du rapport, l'accusation s'apprêtait à présenter ses preuves à un tribunal.

Le rapport note que des abus par les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE) ont été documentés par des renseignements selon lesquels des femmes civiles figuraient parmi les personnes tuées et mutilées lors d'attaques lancées contre des villages situés à la frontière du Sinhala, dans l'est du pays, et d'attentats à la bombe commis dans des lieux très fréquentés dans le nord-est et à Colombo.

Sur la question de la détention provisoire, la RS a noté qu'elle était courante à Sri Lanka et justifiée dans certaines lois telles que la loi sur la prévention des actes de terrorisme, qui peut être utilisée comme mesure de « protection » du public, afin d'empêcher un crime qui, selon la police, est en train de se préparer ou a des bonnes chances de se produire. La RS a affirmé que ces lois prévoient souvent la possibilité de détention clandestine, au moins provisoire, et que c'est dans le contexte de la détention au secret que la plupart des violations des droits de l'homme par les États se produisent.

AUTRES RAPPORTS THÉMATIQUES

Enfants touchés par les conflits armés, rapport du Représentant spécial (A/53/482, par. 43, 61-70)

Le Représentant spécial s'est rendu au Sri Lanka pour une visite qui a duré du 3 au 9 mai 1998 afin de voir et d'évaluer les multiples façons dont les enfants sont touchés par le conflit armé en cours. Les entretiens avec le gouvernement et avec la direction du LTTE ont débouché sur des engagements précis. Le rapport note que la direction du LTTE a, de plus, convenu de la nécessité de créer un cadre pour le suivi du respect des engagements pris. Ces engagements sont les suivants : fourniture et distribution de secours humanitaires - le gouvernement s'est engagé à revoir la liste des articles limités et à examiner les procédures afin d'accélérer l'approbation et la distribution des produits nécessaires, et la direction du LTTE à ne pas gêner le transport des secours humanitaires destinés aux populations affectées et à accepter un cadre de suivi du respect de cet engagement; libre circulation des populations déplacées